

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ETAP240/5588 Transparent

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ETAP240/5588 Transparent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Encre d'impression.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Electra Polymers Ltd
Roughway Mill
Tonbridge
Kent TN11 9SG
UK

Tel: +44 1732 811118

Fax: +44 1732 811119

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1732 811 118 (08.30 - 17.00 GMT)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36. R43.

Santé humaine Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. The product contains small amounts of organic solvents. Considéré avoir un faible risque par inhalation aux températures normales du poste de travail.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

ETAP240/5588 Transparent

| | |
|--|---|
| Mentions de mise en garde | <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.</p> |
| Contient | Ethoxylated (3) trimethylolpropane triacrylate |
| WHMIS Label | Materials Causing Other Toxic Effects. |
| Mentions de mise en garde supplémentaires | <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> |

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | | |
|--|--|----------------------|
| Methoxypropoxypropanol | | 30-60% |
| Numéro CAS: 34590-94-8 | | |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) | |
| Non classé. | - | |
| Ethoxylated (3) trimethylolpropane triacrylate | | 10-30% |
| Numéro CAS: 28961-43-5 | | Numéro CE: 500-066-5 |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | Xi;R36. R43. | |
| Skin Sens. 1 - H317 | | |
| 2-METHYL-1-(4-METHYLTHIOPHENYL)-2-MORPHOLINOPROPAN-1-ON | | 1-5% |
| Numéro CAS: 71868-10-5 | | Numéro CE: 400-600-6 |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) | |
| Acute Tox. 4 - H302 | Xn;R22 N;R51/53 | |
| Aquatic Chronic 2 - H411 | | |

ETAP240/5588 Transparent

| | | |
|----------------------------------|--|----------------------|
| 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL | | <1% |
| Numéro CAS: 112-34-5 | | Numéro CE: 203-961-6 |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | Xi;R36 | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | Consulter un médecin si une gêne persiste. Traiter en fonction des symptômes. |
| Inhalation | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact cutané | Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Contact oculaire | Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | Traiter en fonction des symptômes. |
| Inhalation | Aucun symptôme particulier connu. Peut irriter les voies respiratoires. |
| Ingestion | Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une irritation. |
| Contact cutané | Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Contact oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Dangers particuliers | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |
| Produits de combustion dangereux | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |

5.3. Conseils aux pompiers

ETAP240/5588 Transparent

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Éviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.

Classe de stockage Miscellaneous hazardous material storage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Methoxypropoxypropanol

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 50 ppm 308 mg/m³

D

ETAP240/5588 Transparent

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 10 ppm 67,5 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 15 ppm 101,2 mg/m³

D = Absorption de peau.

Ethoxylated (3) trimethylolpropane triacrylate (CAS: 28961-43-5)

DNEL Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.8 mg/m³

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL (CAS: 112-34-5)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Court terme : mg/m³
Industrie - Cutanée; Long terme : 20 mg/kg p.c. /jour
Industrie - Inhalatoire; Long terme : 67.5 mg/m³

PNEC

- Eau douce; 1 mg/l
- Eau de mer; 0.1 mg/l
- Sédiments; 4 mg/kg
- Sol; 0.4 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Néoprène. Polyvinyl chloride (PVC). Stratifié de polyéthylène et éthylène/alcool vinylique (PE/EVOH).

Autre protection de la peau et du corps

Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène

Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Prévoir une fontaine oculaire. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Empêcher l'entrée du déversement dans les cours d'eau ou les égouts et la contamination de la terre ou la végétation. Si cette opération est impossible, immédiatement prévenir la police et les autorités compétentes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

ETAP240/5588 Transparent

| | |
|--|---|
| Couleur | Incolore à jaune pâle. |
| Seuil olfactif | Indéterminé. |
| pH | Indéterminé. |
| Point de fusion | Indéterminé. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Indéterminé. |
| Point d'éclair | Indéterminé. |
| Taux d'évaporation | Indéterminé. |
| Facteur d'évaporation | Indéterminé. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Indéterminé. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Indéterminé. |
| Autre inflammabilité | Indéterminé. |
| Pression de vapeur | Indéterminé. |
| Densité de vapeur | Indéterminé. |
| Densité relative | 1.3 @ 20 deg C @ °C |
| Densité apparente | Indéterminé. |
| Solubilité(s) | Indéterminé. |
| Coefficient de partage | Indéterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité | Indéterminé. |
| Température de décomposition | Indéterminé. |
| Viscosité | Viscosité cinématique > 20,5 mm ² /s. |
| Propriétés explosives | N'est pas considéré comme explosif. |
| Explosif sous l'influence d'une flamme | Non |
| Propriétés comburantes | Le mélange lui-même n'a pas été testé mais aucun composant ne répond aux critères de classification des comburants. |
| Commentaires | Les informations données sont applicables au produit tel qu'il est fourni. |
| 9.2. Autres informations | |
| Autres informations | None. |
| Indice de réfraction | Indéterminé. |
| Taille de particules | Non applicable. |
| Poids moléculaire | Non applicable. |
| Volatilité | Indéterminé. |

ETAP240/5588 Transparent

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Concentration de saturation | Indéterminé. |
| Température critique | Indéterminé. |
| Composé organique volatil | Indéterminé. |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Polymérise à la chaleur.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases fortes. Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Fumée âcre ou vapeurs. Oxydes d'azote. Oxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 45.454,55

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Test sur modèle de peau humaine Pas d'information disponible.

pH extrêmes Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

ETAP240/5588 Transparent

Sensibilisation cutanée Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité pour la reproduction - développement Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale

The product contains small amounts of organic solvents. Un usage étendu du produit dans des zones ayant une ventilation insuffisante peut entraîner l'accumulation de vapeurs à des concentrations dangereuses.

Inhalation

Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.

Ingestion

Peut provoquer une irritation. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Diarrhée. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Voie d'exposition

Inhalatoire Absorption cutanée Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Symptômes

A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Eruption allergique. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Considérations médicales

Peut provoquer un eczéma de contact allergique.

Informations toxicologiques sur les composants

2-METHYL-1-(4-METHYLTHIOPHENYL)-2-MORPHOLINOPROPAN-1-ON

ETAP240/5588 Transparent

Effets toxicologiques

Developmental effects have been observed in laboratory animals

SECTION 12: Informations écologiques

Informations écologiques sur les composants

Methoxypropoxypropanol

Écotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

| | |
|--|--------------|
| Toxicité aiguë - poisson | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - microorganismes | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - terrestre | Indéterminé. |
| Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie | Indéterminé. |
| Toxicité à court terme - poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin | Indéterminé. |
| Toxicité chronique - invertébrés aquatiques | Indéterminé. |

Informations écologiques sur les composants

Methoxypropoxypropanol

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 hours: >10000 mg/l, Poissons |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 hours: 1919 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CI ₅₀ , 72 hours: >100 mg/l, algues |

2-METHYL-1-(4-METHYLTHIOPHENYL)-2-MORPHOLINOPROPAN-1-ON

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 hours: 9 mg/l, Poissons |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 hours: 15.3 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CI ₅₀ , 72 hours: 1.7 mg/l, algues |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Ce produit ne devrait pas être facilement biodégradable. |
| Phototransformation | Indéterminé. |

ETAP240/5588 Transparent

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Stabilité (hydrolyse) | Indéterminé. |
| Biodégradation | Indéterminé. |
| Demande biologique en oxygène | Indéterminé. |
| Demande chimique en oxygène | Indéterminé. |

Informations écologiques sur les composants

Methoxypropoxypropanol

| | |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Le produit devrait être biodégradable. |
|------------------------------|--|

2-METHYL-1-(4-METHYLTHIOPHENYL)-2-MORPHOLINOPROPAN-1-ON

| | |
|------------------------------|-----------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Pas de données disponibles. |
|------------------------------|-----------------------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|---------------------------|--------------|
| Bioaccumulative potential | Indéterminé. |
| Coefficient de partage | Indéterminé. |

Informations écologiques sur les composants

2-METHYL-1-(4-METHYLTHIOPHENYL)-2-MORPHOLINOPROPAN-1-ON

| | |
|---------------------------|--|
| Bioaccumulative potential | Pas de données disponibles sur la bioaccumulation. |
|---------------------------|--|

12.4. Mobilité dans le sol

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Coefficient d'adsorption/désorption | Indéterminé. |
| Constante de Henry | Indéterminé. |
| Tension de surface | Indéterminé. |

Informations écologiques sur les composants

2-METHYL-1-(4-METHYLTHIOPHENYL)-2-MORPHOLINOPROPAN-1-ON

| | |
|----------|--------------------------------------|
| Mobilité | Le produit est insoluble dans l'eau. |
|----------|--------------------------------------|

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | |
|---------------------------------------|--|
| Résultats des évaluations PBT et vPvB | Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. |
|---------------------------------------|--|

12.6. Autres effets néfastes

| | |
|------------------------|--------------|
| Autres effets néfastes | Aucun connu. |
|------------------------|--------------|

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|----------------------|--|
| Information générale | Déchets classés comme déchets dangereux. |
|----------------------|--|

ETAP240/5588 Transparent

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Health and Safety at Work etc. Act 1974 (as amended).
The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002 No. 2677) (as amended).
The Carriage of Dangerous Goods and Use of Transportable Pressure Equipment Regulations 2009 (SI 2009 No. 1348) (as amended) ["CDG 2009"].
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
Canadian Controlled Products Regulations: This product has been classified in accordance with the hazard criteria of the CPR and the MSDS contains all of the information required by the CPR.

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Listes pour la santé et l'environnement Aucun composant n'est listé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII) Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

ETAP240/5588 Transparent

Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII) Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Méthode par le calcul.

Publié par Responsable HSE.

Date de révision 09-06-15

Révision 1

Phrases de risque dans leur intégralité R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de danger dans leur intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.